

BARREAU DE TOULOUSE

Séance solennelle d'ouverture de la Conférence du Stage

28 Janvier 1984

DISCOURS
de M. le Bâtonnier de CAUNES



DISSERTATION

par M^e Pierre MATHIEU

Lauréat de la Conférence du Stage
Prix Alexandre-Fourtanier (Médaille d'Or)



ELOGE de Maître Jean FONTANIÉ

par M^e de MASQUARD de LAVAL

Lauréat de la Conférence du Stage
Prix Henri-Ebelot (Médaille d'Argent)

ELOGE

de Maître Jean FONTANIÉ

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Bâtonnier,
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil de l'Ordre,
Mesdames, Messieurs,
Mes chers Confrères,

Afin de guider les premiers pas de nos jeunes confrères qui viennent de prêter serment et qui se trouvent réunis pour la première fois dans cette salle, il est de la tradition de la Conférence du Stage de faire l'éloge d'un de nos brillants confrères d'hier, souvent d'un Bâtonnier, à tout le moins d'un Avocat.

Aujourd'hui j'y dérogerai en faisant celle d'un agrégé. Un faux problème en réalité depuis que la réforme nous a tous réunis.

Pourquoi un agrégé me direz-vous ?

« Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît point » disait Pascal.

Pourtant aujourd'hui Pascal sera désavoué.

C'est autant mon cœur que ma raison qui ont présidé à mon choix.

C'est autant de son cœur que de sa raison que j'entends vous parler.

Mon cœur : c'est l'anecdote suivante :

Alors que je venais de prêter serment depuis peu de temps, je fus envoyée à l'audience de rôle du Tribunal de Commerce. Audience de rôle, j'étais quelque peu impressionnée par le mystère qui auréolait cette expression. J'arrivais, bien sûr, longtemps à l'avance et trouvais une salle vide, encore dans la pénombre, peuplée de la seule présence des âmes du silence.

Je m'installais donc, au premier rang, à droite près de la Travée. Alors que l'audience allait commencer, je vis se diriger vers moi, à pas lents et tranquille, une haute silhouette majestueuse dans sa robe noire, qui me dit d'une voix puissante :

« Mademoiselle vous avez pris ma place ! »

C'est ainsi que je fis connaissance avec l'un de ces Grands du Tribunal de Commerce, ancien agrégé aujourd'hui avocat, qui me fit

découvrir, respecter et apprécier celui dont j'entends vous faire l'éloge : Jean Fontanié.

Mon éloge se veut vivant comme notre langue, tempéré comme notre région et sensible comme notre cité.

Cette vitalité, cette tolérance et cette sensibilité, c'étaient aussi les qualités intrinsèques de Jean Fontanié.

C'est pourquoi je suis heureuse qu'il soit, grâce à cette cérémonie, à nouveau parmi nous aujourd'hui.

La raison également a dicté mon choix.

A l'heure où par quelque caprice politique l'existence même du Tribunal de Commerce, en tant que juridiction consulaire, est remise en question ;

A l'heure où de sombres projets se profilent à l'horizon, où sa survie est en jeu, il m'est apparu nécessaire de faire revivre cette noble et séculaire juridiction à travers l'un de ceux qui fut un de ses plus illustres et des plus ardents défenseurs.

Le printemps en fleurs brillait sur son berceau lorsque naquit le 17 juin 1888 Jean Fontanié près de Castelsarrazin, où son père était avocat. Il passa une enfance heureuse dans la propriété familiale de « Grand Selve », une ancienne possession bénédictine.

Grand Selve ! Le nom même évoque le mystère de quelque forêt profonde, le mystère d'une nature qui se dérobe à l'esprit et se dévoile au cœur de certains :

« La nature est un temple où de vivants piliers laissent parfois sortir de confuses paroles » a écrit Baudelaire (Les Fleurs du Mal : « Correspondances »).

Jean Fontanié dont le nom contient en lui-même la destinée poétique, n'est-ce pas l'anagramme de Jean de la Fontaine, ne pouvait que répondre à cet appel.

Sa destinée était tracée, il sera juriste et poète !

Reçu au baccalauréat à l'âge de 16 ans parmi les premiers, après de brillantes humanités au collège de Saint-Théodard, il s'inscrit à la Faculté de Droit à Toulouse bien sûr, enfant de la terre occitane qu'il était.

Le Barreau ensuite, il prête serment en qualité d'avocat peu avant 1914.

Mais la guerre éclate, la Grande Guerre, et il part. Brigadier d'artillerie en 1914, il revient cinq ans après lieutenant avec une très belle citation, sa conduite aux armées lui a valu la Croix de Guerre.

Les rôles des mourants, les combats fratricides, les souffrances endurées ont inscrit « Au fond de son cœur triste et de ses yeux en pleurs, quelque vaine, éternelle et fugitive image, de Silence, de paix, de rêve et de Bonheur » (Henri de Régner : « La cité des eaux »).

Il se marie, et eut le bonheur d'avoir deux filles et deux garçons dont un lui succèdera.

Dès 1922, il s'oriente vers la pratique du droit commercial comme agréé au Tribunal de Commerce de Toulouse. Il succède à la charge d'un des plus illustres représentants de l'époque : Maître Arthus, alors Président de la Compagnie des Agréés.

Tâche redoutable qu'il assume magnifiquement.

Une intelligence rare étayée par une incomparable maîtrise du droit et de la jurisprudence ainsi qu'une connaissance parfaite du dossier le rendaient redoutable. Conscientieux jusqu'à l'extrême, méticuleux jusque dans le détail, rien ne lui échappait. Malheur à l'adversaire qui développait inconsidérément un argument ; son esprit incisif et vif avait tôt fait de le reprendre et de le retourner.

Un raisonnement rigoureux et sans faille, merveilleusement servi par une voix qu'il savait nuancer, amenait son auditoire toujours à l'écouter, souvent à le suivre.

Sa renommée dépassait les frontières de notre « pays » et s'étendait même à la capitale.

Il contribua avec d'autres tels que le Doyen Ripert, le Doyen Marty, le Bâtonnier Pigasse, le Bâtonnier Puntous à ce que Toulouse n'ait pas à rougir de la comparaison avec Paris.

Par sa compétence et sa conviction, il a concouru à ce que soit octroyé à la profession d'agrégé ses lettres de noblesse.

Il n'en tirait pourtant aucune gloire.

Il avait en lui assez de sagesse pour savoir que « ni l'or, ni la grandeur ne nous rendent heureux » (Jean de la Fontaine : poèmes Philémon et Beaucis).

Son Bonheur se résumait simplement : l'Amour d'Autrui, l'Amour du Beau, l'Amour du Bon.

L'Amour d'Autrui car profondément croyant, il mettait en pratique les préceptes que la religion nous enseigne. Il charmait par sa bonté envers les humbles et les obscurs, une bonté profondément chrétienne. Il séduisait par son optimisme communicatif, par cette bienveillance à la limite du raisonnable.

L'Amour du Beau car « le Beau nous apporte la plus haute révélation du devoir qu'il soit permis de connaître » (Anatole France : « La Vie littéraire ») et « le Beau est le seul domaine légitime de la poésie » (Edgar Poe).

L'Amour du Bon car La Fontaine nous a enseigné que le Bon doit toujours être le Camarade du Beau.

Le poète qu'il était cultivait ce jardin là.

A « Grand-Selve », sous le couvert de ses chênes et dans la paix de son Bonheur familial.

« Grand-Selve » où il entreprit de transformer une colline en un immense verger planté de milliers de pêchers car rien ne le ravissait autant que la vue, au printemps, des dix mille pêchers en fleurs de sa propriété. Son plus beau poème a-t-il écrit.

Quotidiennement, lorsque tôt levé, profitant de la fécondité des heures de silence,

« Il recherchait plus avant dans les replis de l'âme et dans le colloque divin », pour reprendre l'expression du Bâtonnier Puntous, la « Céleste semence ».

Il nous dévoilera le fruit de cette réflexion, sa sensibilité dans ses recueils « Les chemins effacés », « Les Présents du Silence » qui resteront dans l'anthologie de la poésie locale, comme les solides Cairns qui montrent le chemin à ceux qui veulent s'élever sur ces

hauteurs que l'âme atteint, lorsque la plume sait restituer les sentiments.

La poésie de Jean Fontanié est louange et grâce, c'est la poésie de Ronsart.

Elle est acquiescement et sérénité en l'ordre naturel des choses. Elle est confiance dans le devenir de l'humanité. « L'âme n'est pas qu'un cloaque. Il est en elle du soleil, des ailes, des prairies et du ciel bleu ».

Elle est humilité, n'écrivait-il pas :

Si tu sens dans ton âme du retrait du silence
De quelque tendre émoi le bourgeon s'entrouvrir
ne le refuse pas aux célestes semences
qui secouent leurs pollens sur les champs du désir.
Les souffles passagers frustrant ton espérance
peut-être à ton calice offert les vont ravir,
peut-être un bienveillant caprice des Essences,
fera dans les pistils ses grains d'ambre mûrir.
Mais si tu vois un jour, sous les brises propices,
aux stériles vergers de tes mots, le délice,
d'un beau vert balancer son fruit d'or et de miel,
Ne dis pas : c'est le prix de mes savantes veillées,
mais remercie le Dieu qui fit tomber du ciel
Sur ces ronces ce doux bruissement d'abeille...

« Le poète doit être un professeur d'espérance » a écrit Jean Giono.

En cela Jean Fontanié était poète.

Cette passion pour la poésie vit sa récompense. L'Homme ne cherchait pas les honneurs, ce sont eux qui sont venus à lui.

En 1952 nos séculaires prix floraux lui décernent le Laurier de Vermeil et l'Eglantine d'Argent. En 1954, ils rendent hommage à son talent. Il est élu mainteneur et succède au fauteuil du Bâtonnier Pigasse, avocat éminent, amateur d'art averti, parfait lettré.

Le Bâtonnier Puntous l'accueille. De nombreux points communs unissaient ces trois hommes qui étaient aussi des amis.

- La même curiosité d'esprit, la même culture.
- Une conscience professionnelle poussée à l'extrême.
- Le respect du justiciable mais au-delà celui de l'Homme.
- le souci de l'équité et de la morale.

Chacun d'eux aurait pu écrire, à la manière de Jankelevitch :

« A mi-chemin de l'Amour et de la Justice, il y a non seulement l'Équité mais encore le respect et la Tolérance ».

Amour et Justice que Jean Fontanie, en humaniste qu'il était, a cru trouver dans le mouvement créé au début du siècle par Marc Sangnier, « Le Sillon », « Alliance de la démocratie sociale et de l'église ».

L'idée que l'on peut persécuter un peuple, une religion, une catégorie sociale lui était intolérable. Tout autant l'Homme que le juriste se révoltait, juriste qui a su apporter toute sa compétence et sa conviction dans la défense d'Israélites cruellement persécutés dans une période que la mémoire du monde ne devra jamais oublier.

Sa politique, comme Clémence d'Occitanie dont il fit l'éloge, était :
« Reine de ceux qui disent non, en ôc » et en « Oïl » aux Barbaries.

★
★★

Celle qu'il nommait :

« La visiteuse au pas de neige,
La passeuse aux rames de vent »,

se présenta inopinément un soir de décembre à son chevet, alors qu'il s'apprêtait à prendre sa retraite. Il avait salué dans la semaine les différents présidents de Chambres, il ne lui restait plus à voir que celui de Vendredi. « La Mort transforme la vie en destin » disait André Malraux. Celui de Jean Fontanié était de mourir Agréé. Il avait eu auparavant la joie de voir l'un de ses fils marcher sur ses traces.

C'est au moment du dernier départ que le dessein et la signification de toute une vie apparaissent clairement. Pour Jean Fontanié l'accumulation d'actes simples et quotidiens laisse surgir les valeurs immuables qui naissent de la volonté obstinée du chemin choisi.

En ce sens, sa vie constitue un profond exemple. Il convenait que le Barreau rendit hommage :

- au juriste,
- au poète,
- à l'humaniste.

Au juriste car il ne meurt pas celui dont le fils lui succède.

Au poète dont l'œuvre chante toujours dans notre esprit et dans notre cœur.

A l'humaniste conscient qu'au-delà de la fugacité des êtres demeure la pérennité de l'Homme qu'il exprime si magnifiquement dans ces vers :

« Mais combien tendre et beau,
n'est-il pas à ce cœur dont la course s'achève,
Ce tout jeune soleil qui dans tes yeux se lève
Sur la nuit des tombeaux. »